

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICLOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, André THEVENOT et Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Daniel BOUR à André HELLE, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Patrice DUMORTIER à André THEVENOT, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

**Assistaient à la séance :** Pierre SCHIRCH, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 février 2014	6 février 2014	En exercice 42
		Présents 28
		Votants 33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

**2014-01-19 – Sollicitation de la DETR pour la réhabilitation de réseaux d'assainissement sur la commune de Delle-Quartier Voinaie**

*Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

La commune de Delle est raccordée à la station d'épuration de Grandvillars. Le réseau d'assainissement est majoritairement unitaire. Cependant, des dysfonctionnements importants ont été identifiés dans le schéma directeur d'assainissement. La présence de forte quantité d'eaux parasites a été signalée.

Cette opération a été élaborée dans le cadre du Contrat de rivière Allaine, et fait l'objet d'une fiche action.

La réhabilitation de ces réseaux est basée sur deux objectifs principaux :

- supprimer les eaux parasites s'infiltrant dans les réseaux,
- améliorer la collecte des eaux usées.

Les travaux permettront de fiabiliser la collecte, d'obtenir une étanchéité du réseau et de supprimer des apports d'eaux claires parasites.


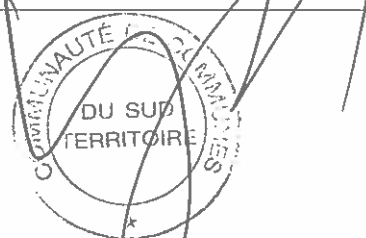
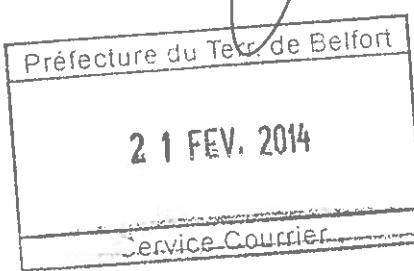
Les travaux se situeront sur le quartier Voinaie (rue Debrot et suite de la rue Saget).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- sollicite une aide financière au titre de la DETR 2014, d'un montant de 100 000 euros ;
- adopte l'opération qui s'élève à 400 000 euros HT (480 000 euros TTC) ;
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées Assainissement DELLE		Recettes HT estimées Assainissement DELLE	
Réseau d'assainissement	365 000,00 €	État DETR 2014	100 000,00 €
Contrôle extérieur	10 000,00 €	Agence de l'eau (50 %)	200 000,00 €
		Autofinancement (CCST)	100 000,00 €
Maîtrise d'œuvre / topographie	15 000,00 €		
Imprévus	10 000,00 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>400 000,00 €</b>

- indique un commencement d'exécution en octobre 2014 pour une durée de 4 mois,
- autorise le Président à signer les documents relatifs à ce projet.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 FEV. 2014</b>  <b>Et publication ou notification le 21 FEV. 2014</b></p> <p>Le Président,</p> 	<p><b>Le Président,</b></p>  
--	---

